

**TABLEAU DES REDEVANCES
D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC**

ANNÉE 2019

Type d'occupation	Montant de la redevance 2018	Montant de la redevance 2019	Mode de taxation	Période de taxation	Observations
Occupation du sol (avec ou sans clôture) pour emprise de chantier ou stockage de matériaux	18,30 €	19,00 €	m ²	mois	
Clôture de chantier, grillage, barrière	10,30 €	11,00 €	ml	mois	
Baraque de chantier sur roues sanitaire mobile, petit container de stockage	304,5 €/mois	90,00 €	unité	semaine	Redevance applicable pendant les quatre premières semaines.
	152,80 €/mois	150,00 €	unité	semaine	Redevance applicable à partir de la 5ème semaine.
Echafaudage fixe ou mobile	18,30 €	19,00 €	m ²	mois	
Stockage échafaudage	5,10 €	10,00 €	m ²	semaine	
Benne de chantier	50,80 €/sem	20,00 €	unité	jour	Occupation autorisée du lundi au vendredi.
Appareil de levage, monte-matériaux, monte-meuble, treuil électrique, nacelle automotrice, camion-nacelle, compresseur, groupe électrogène, transformateur de chantier, etc	50,80 €	51,00 €	unité	jour	Occupation autorisée sur place de stationnement, ou chaussée sans barrage de voie.
Camion de déménagement, au-delà de deux journées consécutives sur site.	50,80 €	51,00 €	unité	jour	Gratuit les deux premiers jours. A partir de trois jours la totalité des places occupées seront facturées.
Occupation du sol par massif béton rond / support poteau	18,30 €	19,00 €	m ²	mois	
Faisceau de câble aérien	1,50 €	2,00 €	ml	mois	
Installation de bâtiments provisoires de chantiers composés de vestiaires, sanitaires, réfectoires, bureaux de réunion		10,00 €	m ²	mois	Redevance calculée au m ² de plancher.
Stationnement de véhicule de chantier sur place payante		70,00 €	unité	semaine	Limitée à une utilisation à trois mois maximum. Mise à disposition d'un document à afficher sur le véhicule.
Redevance réservation de stationnement autre que déménagement		30,00 €	unité	jour	Barrières mises à disposition par la ville.
Barrage de voie	300,00 €	310,00 €	unité	jour	Pour engin de levage etc...

**TABLEAU DES REDEVANCES
D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC**

ANNÉE 2019

Tournage de films et manifestations diverses	Redevance s'appliquant pour tout tournage nécessitant une emprise de voirie (chaussée, trottoir ou stationnement), que le tournage soit réalisé en domaine public ou privé.				
Equipe réduite de 1 à 8 personnes	456,80 €	1 000,00 €	unité	jour	La période de 7 h à 20 h.
Equipe normale de 9 à 15 personnes	710,50 €	1 500,00 €	unité	jour	La période de 7 h à 20 h.
Equipe importante supérieure à 15 personnes	1 218,00 €	2 500,00 €	unité	jour	La période de 7 h à 20 h.
Tournage de nuit (de 20h à 7h)	2 030,00 €	4 000,00 €	unité	jour	La période de 20 h à 7 h.
Création d'une entrée charretière	177,70 €	250,00 €	unité		
Redevance pour occupation du tréfonds du domaine public par des masses	91,20 €	91,50 €	m3	année	
Redevance pour occupation temporaire du domaine public par des tirants	8,20 €	8,50 €	ml	année	
Redevance pour occupation du domaine public par des câbles, des conduites, des canalisations :					
diamètre ≤ 0,50 m	8,20 €	8,50 €	ml	année	
0,50 m < diamètre ≤ 1,00 m	15,30 €	15,50 €	ml	année	
diamètre > 1,00 m	25,40 €	25,50 €	ml	année	
Etalage	36,60 €	3,08 €	m ²	mois	Applicable au prorata temporis de la durée d'occupation.
Terrasse ouverte	36,60 €	3,08 €	m ²	mois	Applicable au prorata temporis de la durée d'occupation et avec un minimum de six mois du 15 avril au 15 octobre, pour les contre-terrasses.
Terrasse fermée	101,50 €	102,00 €	m ²	année	
Manifestation commerciale exceptionnelle	1,10 €	1,00 €	m ²	jour	